

appel d'offres -

M. Natral et Lamoue font connaître qu'il ne s'agit pas d'un nouveau chantier, mais d'un travail imprimé sur un chantier déjà ouvert.

M. Fontanille clot le débat en rappelant l'urgence des travaux de couverture du Collège. Il signale qu'au surplus l'entreprise adjudicataire se trouverait dans une situation défavorable devant un appel à la concurrence, car les prix sont connus et elle ne peut en changer.

## 15 - Augmentation de l'indemnité allouée au Directeur des Cours Professionnels Municipaux

7-1-1960  
le 21-1-1960

1957

M. le Directeur des Cours Professionnels Municipaux sollicite le relèvement de 25% de ses émoluments annuels fixés depuis 1957 à 64.000 fis par an.

La Commission des Finances propose un relèvement de 15%.

Le Conseil Municipal

Tu la demande de M. le Directeur des Cours Professionnels Municipaux

Tu l'avis de la Commission des Finances décide

- qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1959, les émoluments annuels versés à M. le Directeur des Cours Professionnels Municipaux seront fixés à 74.000 fis.

- que la dépense sera mandatée ch. xx, art. 8, Cours Professionnels Municipaux

## 6. Indemnité des Maires et Adjointe -

7-1-1960  
le 12-1-1960

1958

Le Conseil Municipal  
Compte tenu de la note du 2 décembre 1959 de M. le Percepteur, décide de reconnaître, pour 1959 et 1960, les indemnités de fonctions et majorations légales accordées aux Maires et Adjointe par délibération du 30 juin 1958.

## 17 Autorisation des Jeux au Sporting Club en 1960

le 11-1-1960  
objet bloqué

Par lettre en date du 21 décembre, M. le Sous-Préfet demande que lui soit adressé, le plus tôt possible, le dossier d'activité artistique.